



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024 À 19 H
À LA SALLE SIMON-LACOSTE DE L'HÔTEL DE VILLE**

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**
 - 2.1 Ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 – Adoption
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Orientation stratégique - lot 5 977 881 du cadastre du Québec (coin Aimé et Principale) - Loyer modique - Office régional d'habitation
5. **GREFFE ET CONTENTIEUX**
 - 5.1 Règlement 801-01-2024 modifiant le Règlement 801-00-2023 décrétant une tarification pour divers biens et services rendus à la Ville afin de modifier la grille tarifaire pour l'année 2025 - Adoption
 - 5.2 Règlement 807-00-2024 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'année 2025 - Adoption
6. **INCENDIES**
 - 6.1 Contrat GR-24-065-IN - Achat d'un véhicule électrique pour le service de sécurité incendie - Octroi
7. **GÉNIE**
 - 7.1 Programme d'aide financière - Construction de logements abordables - Financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations abordables (FIERH) - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Autorisation
 - 7.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) – Reddition de comptes
8. **URBANISME**
 - 8.1 Règlement 731-03-2024 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 646-10 afin d'intégrer un plan particulier d'urbanisme de la rue Principale (PPU) - Adoption
 - 8.2 Règlement 704-09-2024 modifiant le Règlement 704-00-2012 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour des fins de concordance avec le plan d'urbanisme afin d'encadrer les habitations multifamiliales de neuf logements et plus (H4), l'installation et la modification d'enseignes et l'aménagement des terrains et des aires de stationnement localisés dans le secteur du PPU - Adoption

- 8.3 Règlement 705-11-2024 modifiant le Règlement 705-00-2012 sur les usages conditionnels pour fins de concordance avec le plan d'urbanisme afin de retirer l'assujettissement d'une nouvelle construction résidentielle appartenant à la classe d'usage « habitation de neuf logements et plus (H4) » et d'assujettir la construction du bâtiment destiné à abriter un usage commercial, ou l'ajout ou le remplacement d'un usage appartenant au groupe d'usage « commercial » ou relatif à un usage mixte « commercial et résidentiel » lorsque situé à l'intérieur de la zone sujette au plan particulier d'urbanisme de la rue Principale - Adoption
- 8.4 Règlement 712-41-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 712-00-2013 pour fins de concordance avec le plan d'urbanisme et ainsi revoir le découpage des zones, réviser les usages autorisés aux grilles des usages et normes et prévoir des dispositions spécifiques pour les zones assujetties par le PPU de la rue Principale - Adoption
- 8.5 Règlement 732-06-2024 modifiant le Règlement de lotissement numéro 649-10 pour fins de concordance avec le plan d'urbanisme afin de modifier les numéros de zones suivants la modification du plan de zonage et de prévoir des normes de lotissement différentes pour l'implantation d'une structure isolée, jumelée et contiguë en fonction de certaines classes d'usages du groupe d'usages résidentiels - Adoption

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**